



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 17 décembre 2013
18 heures 30

AS/MG

N° 001632

Intercommunalité -
Approbation de
l'étude pilotée par la
DDCS, en lien avec la
CCPA et la commune
d'Apt, ayant pour
objectif la définition
d'actions en faveur de
la sédentarisation des
gens du voyage.

Affiché le :

ABSTENTION(S) :

- Jean Louis De
LONGEAUX,
- André
LECOURT,
- Elise ISNARD,
- Patrick
ESPITALIER,
- Christian
PANOT, par
procuration,

Le mardi 17 décembre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence
d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Thierry CARRELET, M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, l'avis favorable de la CCPA sur le projet de Schéma Départemental de Vaucluse d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2012-2017 en date du 15 mars 2012,

Vu, l'avis favorable de la commune d'Apt sur le projet de Schéma Départemental de Vaucluse d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2012-2017 en date du 08 février 2012,

Vu, l'approbation du Schéma Départemental de Vaucluse d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2012-2017 en date du 24 septembre 2012,

Considérant, que ce schéma prévoit dans son orientation III l'accompagnement des processus d'ancrage et de sédentarisation notamment pour les familles installées Quartier Roquefure à Apt,

Considérant, l'étude pilotée par la DDCS de Vaucluse, en lien avec la CCPA et la commune d'Apt, et réalisée par l'ADVSEA, ayant pour objectif la définition d'actions en faveur de la sédentarisation des gens du voyage à Apt,

Considérant, que cette étude préconise, durant la période précédant la mise en place d'une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), la nécessité de procéder à une gestion de la période d'attente par la mise en place d'une stratégie de développement social local intégrant une gestion de proximité et un accompagnement social opérationnel,

Considérant, que depuis 2012 l'ADVSEA, par l'intermédiaire de son service de Prévention Spécialisée Territorialisée, intervient sur le site de Roquefure à la demande du Conseil Général de Vaucluse et en lien avec la CCPA et la commune d'Apt,

Considérant, la reconnaissance unanime de l'intérêt de cette intervention pour les personnes concernées ainsi que pour les institutions,

Considérant, la nécessité pour la CCPA et la commune d'Apt, directement concernées par la gestion de proximité des terrains situés à Roquefure, d'assurer une présence au contact des personnes en complémentarité de l'intervention de l'ADVSEA,

Considérant, l'importance d'accompagner et de coordonner au niveau local la gestion de proximité et le dispositif social opérationnel ainsi que l'ensemble des mesures à mettre en œuvre telle que la MOUS,

Considérant, la nécessité de fixer un cadre local entre les différents partenaires institutionnels, techniques et financiers,

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer afin :

- d'approuver l'étude pilotée par la DDCS de Vaucluse, en lien avec la CCPA et la commune d'Apt, et réalisée par l'ADVSEA, ayant pour objectif la définition d'actions en faveur de la sédentarisation des gens du voyage à Apt, et ses préconisations,
- d'approuver la mise en place, en lien avec les partenaires institutionnels, techniques et financiers, de mesures permettant de gérer la période d'attente préalable à la mise en place d'une MOUS,
- de dire que cette gestion de la période d'attente se traduit par la nécessité d'assurer, conjointement avec la commune d'Apt, une gestion de proximité par une présence au contact des personnes en complémentarité de l'intervention de l'ADVSEA qui elle est placée sous l'angle de l'accompagnement social opérationnel,
- de dire que l'accompagnement et la coordination au niveau local de la gestion de proximité et du dispositif social opérationnel ainsi que l'ensemble des mesures à mettre en œuvre telle que la MOUS sont indispensables,
- de solliciter l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers pour mettre en œuvre la démarche globale d'accueil et d'habitat des gens du voyage en corrélation avec le Schéma Départemental de Vaucluse d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2012-2017,
- d'autoriser le Président à négocier et signer tous types de convention permettant la mise en œuvre de la démarche,
- d'autoriser le Président à négocier et signer une convention avec la ville d'Apt pour fixer le cadre organisationnel, statutaire et budgétaire pour la mise en œuvre de la gestion de proximité, précisant que le financement se fera à part égale entre la CCPA et la ville d'Apt,
- de dire qu'un phasage prévisionnel tel que décrit ci-dessous est prévu :
 - 2014 : - mise en place de la gestion de proximité
- poursuite de l'accompagnement social opérationnel
- phase pré opérationnelle de la MOUS
 - 2015 : - poursuite de la gestion de proximité
- poursuite de l'accompagnement social opérationnel
- phase opérationnelle de la MOUS
 - 2016 : - poursuite de la gestion de proximité
- poursuite de l'accompagnement social opérationnel
- phase opérationnelle de la MOUS
- de dire que les crédits nécessaires seront proposés à l'assemblée délibérante afin d'être inscrits au budget.

LE CONSIEL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, l'étude pilotée par la DDCS de Vaucluse, en lien avec la CCPA et la commune d'Apt, et réalisée par l'ADVSEA, ayant pour objectif la définition d'actions en faveur de la sédentarisation des gens du voyage à Apt, et ses préconisations,

Approuve, la mise en place, en lien avec les partenaires institutionnels, techniques et financiers, de mesures permettant de gérer la période d'attente préalable à la mise en place d'une MOUS,

Dit, que cette gestion de la période d'attente se traduit par la nécessité d'assurer, conjointement avec la commune d'Apt, une gestion de proximité par une présence au contact des personnes en complémentarité de l'intervention de l'ADVSEA qui elle est placée sous l'angle de l'accompagnement social opérationnel,

Dit, que l'accompagnement et la coordination au niveau local de la gestion de proximité et du dispositif social opérationnel ainsi que l'ensemble des mesures à mettre en œuvre telle que la MOUS sont indispensables,

Sollicite, l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers pour mettre en œuvre la démarche globale d'accueil et d'habitat des gens du voyage en corrélation avec le Schéma Départemental de Vaucluse d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2012-2017,

Autorise, Monsieur le Maire à négocier et signer tous types de convention permettant la mise en œuvre de la démarche,

Autorise, Monsieur le Maire à négocier et signer une convention avec la ville d'Apt pour fixer le cadre organisationnel, statutaire et budgétaire pour la mise en œuvre de la gestion de proximité, précisant que le financement se fera à part égale entre la CCPA et la ville d'Apt,

Dit, qu'un phasage prévisionnel tel que décrit ci-dessous est prévu :

- 2014 : - mise en place de la gestion de proximité
- poursuite de l'accompagnement social opérationnel
- phase pré opérationnelle de la MOUS
- 2015 : - poursuite de la gestion de proximité
- poursuite de l'accompagnement social opérationnel
- phase opérationnelle de la MOUS
- 2016 : - poursuite de la gestion de proximité
- poursuite de l'accompagnement social opérationnel
- phase opérationnelle de la MOUS

Dit, que les crédits nécessaires seront proposés au conseil afin d'être inscrits au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**